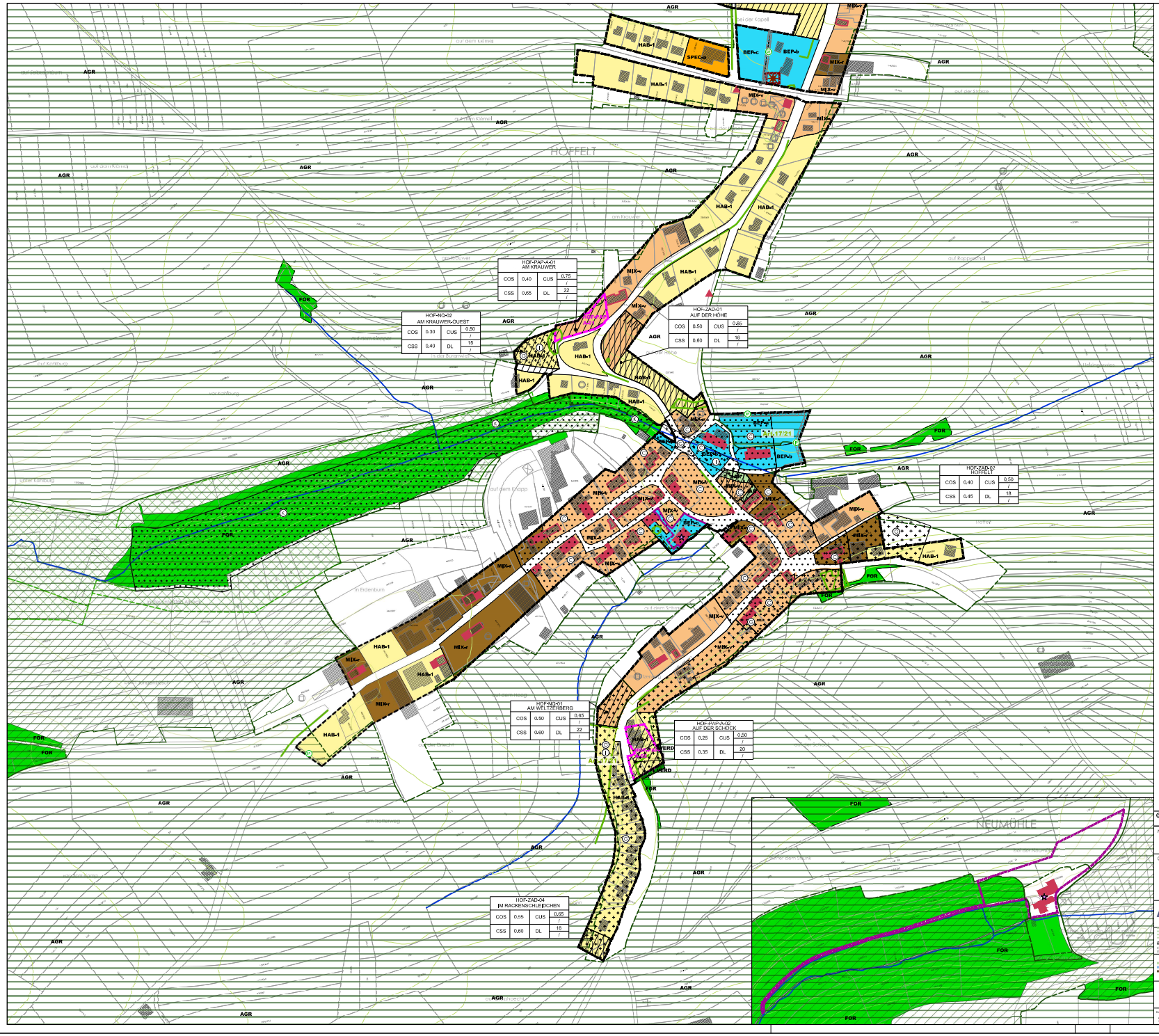

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Parcelle cadastrale / immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Délimitation de la commune

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation
- HAB-1 — Zone d'habitation 1

Zones mixtes
- MIX-v — Zone mixte villageoise
- MIX-r — Zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-a — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Aménagements
- BEP-c — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Culte
- BEP-b — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Bâtiments
- BEP-s — Zone de bâtiments et d'équipements publics - Sport

Zones d'activités
- ECO-c1 — Zones d'activités économiques communales type 1
- ECO-c1a — Zone d'activités économiques communale type 1a
- ECO-c1b — Zone d'activités économiques communale type 1b "Pétrich"
- ECO-r — Zone d'activités économiques régionale

Zones spéciales
- SPEC — Zones spéciales
- SPEC-a — Zone spéciale - Station - service
- SPEC-c — Zone spéciale - Activités
- SPEC-b — Zone spéciale - Fourniture agricole

- JAR — **Zone de jardins familiaux**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. / (min.)
CSS	max.	DL	max. / (min.)

Zones vertes :

- AGR — **Zone agricole**
- VERD — **Zone de verdure**
- FOR — **Zone forestière** (BD-L-TC 2015)

Zones superposées :

- **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Zone d'aménagement différé**
- **Zones de servitude "urbanisation"**
  - Intégration paysagère
  - Anti-bruit
  - Intégration paysagère-1
  - Zoning
  - Corridor écologique
- **Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
  - couloir pour projets routiers
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
  - couloir pour projets de mobilité douce
- **Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - alignement d'une construction existante à préserver
  - construction à conserver
  - petit patrimoine à conserver
  - gabarit d'une construction existe
- **Légende complémentaire :**
  - mur et muret à conserver
  - surface de type "carroi" à conserver
- **Zones de risques naturels prévisibles**
  - zone de risque d'éboulement ou de glissement de terrain
  - zone de risque "zone inondable"
- **Légende complémentaire**
  - zone délimitant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAP-A)

Zones ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives

à l'aménagement du territoire
Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif
- Plan directeur sectoriel primaire "paysages"
- CV04 — Coupure verte CV04 : Wincrange-Hamiville
- Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"
- ZI ZAE — ZI - ZAE régionales Eselborn/Lentzweiler - existante
- ZE ZAE — ZE - ZAE régionales Eselborn/Lentzweiler - extension
- Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone « Habitats » (ZSC) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23
- Zone « Oiseaux » (ZPS) réseau Natura 2000 - MAJ 06.10.23
- Zone protégée d'intérêt national

à la protection des sites et monuments nationaux

Informations complémentaires
Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)
- surfacique, linéaire
- Art.17/21 — Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Légende complémentaire (à titre indicatif)
- toponyme
- bâtiment détruit (orthophoto / visite des lieux)
- cours d'eau (BD-L-TC 2015)
- bâtiments inscrits par urbanisme à titre indicatif
- courbe de niveau équidistance 5 m (BD-L-TC 2004)
- élément protégé non répertorié par le PCN 2015 (uniquement pour protection communale) Digitalisation sur base orthophoto 2018

© PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015)
< COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE WINCRANGE

OBJET :
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
SECTION D'HACHIVILLE
LOCALITÉ : **HOFFELT / HOFFELT - NEUMÜHLE**

4urba
URBANISME ET AMÉNAGEMENT
14, Rue Vauban • L-2663 LUXEMBOURG
TEL: (+352) 22 02 45 TEL: (+352) 46 37 61 E-MAIL: info@4urba.lu

ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE
ANDREA WEER
10, Am Steicherg L-8973 RAMELDANGE
TEL: (+352) 54 87 56 FAX: (+352) 54 68 17 E-MAIL: info@bureau-weier.lu

INGÉNIEURS - CONSEILS
EFOR - ERSA
7, Rue Renert L-2322 LUXEMBOURG
TEL: (+352) 40 03 54 - FAX: (+352) 40 32 83 E-MAIL: info@efor-ersa.lu

INGÉNIEURS - CONSEILS
S-CONSULT
8, Rue Lou Hemmer • L-1748 LUXEMBOURG-LUXEMBOURG
TEL: (+352) 44 31 31-1 FAX: (+352) 44 69 50 E-MAIL: ingsc@pt.lu

N

PLAN N° : PAG-HAC-HOF-02

DATE	DESSINÉ	CONTRÔLÉ	Échelle
21.11.2025	RM	AW	1/2500